
5.1.4 Reconnaissance des compétences de la main- d'œuvre

RÉFÉRENCE**Table des matières**

TABLE DES MATIÈRES	2
1. INTRODUCTION	3
2. CLIENTÈLE VISÉE	4
3. SERVICE OFFERT DANS LE CADRE DE LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE	5
3.1. Description générale	5
3.2. Activités	5
3.2.1. <i>Activités en lien avec la personne</i>	<i>5</i>
3.2.2. <i>Activités en lien avec les comités sectoriels de main-d'oeuvre</i>	<i>5</i>
4. MODALITÉS	7
4.1. Recrutement	7
4.2. Participation.....	7
4.3. Reddition de comptes	7
4.4. Soutien du revenu	7

RÉFÉRENCE**1. Introduction**

La *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* a été adoptée, par l'Assemblée nationale, en juin 2007. Elle met de l'avant le développement des compétences et la qualification de la main-d'œuvre et en reconnaît officiellement l'importance. L'article 25.7 de cette loi stipule que :

« Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale délivre, sur demande, un certificat de qualification professionnelle à toute personne qui remplit l'une des conditions suivantes à l'égard d'un métier visé par une norme professionnelle :

1° (...);

2° elle exerce ou a exercé un tel métier et une organisation ou un comité sectoriel reconnu à cette fin par la Commission pour ce métier confirme qu'elle s'est conformée aux conditions de reconnaissance des compétences déterminées par l'organisme ou le comité pour démontrer qu'une personne maîtrise l'ensemble des compétences composant une norme professionnelle ».

Cette volonté gouvernementale de faire reconnaître les compétences des personnes s'inscrit également dans le plan stratégique 2017-2020 de la Commission des partenaires du marché du travail (Commission)* qui inclut le plan d'action concerté en adéquation formation-compétences-emploi de la Commission et de son réseau de partenaires. L'action 3.1.7 vise à « Développer davantage la reconnaissance des compétences ».

Pour aider les personnes dans leur démarche afin de faire reconnaître leurs compétences professionnelles par les comités sectoriels de main-d'œuvre, la Commission des Partenaires du marché du travail a recommandé d'avoir recours à l'organisme Qualifications Québec. L'organisme accueille les demandes pour la préparation et l'analyse préliminaire des dossiers.

Plus précisément, Qualifications Québec :

- Rencontre les candidats (en personne, par téléphone ou de manière virtuelle) pour l'analyse du dossier;
- Accompagne les candidats pour compléter les grilles d'inventaire des compétences;
- Prépare les dossiers, voit à leur transmission aux comités sectoriels de main-d'œuvre pour l'évaluation et fait les suivis inhérents.

Qualifications Québec met également en ligne un guichet unique sur la reconnaissance des compétences. Le portail réunira, à terme, plus de 500 descriptions de métiers et professions.**

* Plan stratégique 2017-2020 de la Commission des partenaires du marché du travail (page 29)

<https://www.cpmgouv.qc.ca/publications/pdf/CPMT-plan-strategique.pdf>

**[Lien vers Qualifications Québec](#)

RÉFÉRENCE

2. Clientèle visée

La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour les personnes en démarche individuelle vise les personnes sans emploi et en emploi qui ont besoin d'aide dans leur démarche pour faire reconnaître leurs compétences auprès des comités sectoriels de main-d'oeuvre. Plus précisément, ces personnes détiennent de l'expérience de travail dans un métier régi par une norme professionnelle pour lequel il existe un processus de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, mais leurs compétences n'ont jamais été reconnues.

* [Autres processus de reconnaissance de compétences](#)

[Chapitre 5.8 MFOR : Modalités du volet individus, p.29](#)

3.1. Description générale

RÉFÉRENCE

3. Service offert dans le cadre de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

3.1. Description générale

Au regard de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le service offert par Qualifications Québec vise à aider la personne dans la préparation de son dossier professionnel pour faire reconnaître ses compétences par un comité sectoriel.

3.2. Activités

Le service offert par Qualifications Québec préconise une approche individuelle, en personne, par téléphone ou de manière virtuelle. Les activités concernent autant les activités en lien avec la personne que les activités en lien avec les comités sectoriels de main-d'œuvre.

3.2.1. Activités en lien avec la personne

- Évaluation de la pertinence de la démarche de reconnaissance des compétences;
- Information sur la procédure de reconnaissance des compétences pour la norme visée;
- Analyse du bilan professionnel et académique de la personne en utilisant les sources d'informations disponibles :
 - le curriculum vitae,
 - le portfolio,
 - le dossier académique, etc.
- Production, si nécessaire, de matériels répondant aux exigences de la norme professionnelle (à titre d'exemple, curriculum vitae, bilan de compétences, etc.);
- Aide pour la préparation du dossier à transmettre aux comités sectoriels;
- Support tout au long de la préparation du dossier.

3.2.2. Activités en lien avec les comités sectoriels de main-d'œuvre

- Connaissance et appropriation des exigences régissant chacune des normes professionnelles;
- Établissement de liens utiles avec les comités sectoriels de main-d'œuvre;

5.1.4 Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

3. Service offert dans le cadre de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

3.2. Activités

RÉFÉRENCE

- Suivi administratif des dossiers des personnes auprès des comités sectoriels de main-d'œuvre.

Tout au long de ce service, d'une durée pouvant s'étendre sur quelques jours, les activités sont sélectionnées en fonction de l'aide apportée à la personne dans la préparation de son dossier vers le comité sectoriel de main-d'œuvre, lequel évaluera les compétences de la personne au regard d'une norme professionnelle. Le rôle de Qualifications Québec est donc d'aider la personne dans la préparation de son dossier afin qu'elle puisse entamer une démarche pertinente.

4. Modalités

Le financement de Qualifications Québec provient du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

4.1. Recrutement

Information non disponible

4.2. Participation

Information non disponible

4.3. Reddition de comptes

Information non disponible

4.4. Soutien du revenu

Les participants à ce service auront les mêmes droits et avantages que les participants à la mesure Services d'aide à l'emploi. En lien avec la Politique de soutien du revenu, le soutien du revenu pour ces participants sera accordé selon leur statut.